

Tarification des péages de navigation de plaisance applicables à compter du 1^{er} janvier 2022

Vu la délibération du 29 septembre 2016
(Bulletin officiel des actes n°40 du 03/10/2016)

Vu la délibération du 19 décembre 2017
(Bulletin Officiel des Actes n°62 du 21 décembre 2017)

Tarifs indexés pour 2022 : Bulletin Officiel des actes n°83 du 20/12/2021

Les propriétaires de bateaux de plaisance

Le calcul des tarifs est fonction du type de forfait et de la longueur du bateau ((valeur exprimée en euros X longueur du bateau) + montant forfaitaire).

Tarifs normaux

Forfait	Mu à la force humaine	I - de 8 ml	II de 8 ml à - de 11 ml	III de 11 ml à - de 14 ml	IV 14 ml et plus
1 JOUR	-	3,3€ x Longueur + 11,9€	3,3€ x Longueur + 17,9€	3,3€ x Longueur + 23,4€	3,3€ x Longueur + 29,1€
7 JOURS	-	4,3€ x Longueur + 16,1€	4,3€ x Longueur + 24,3€	4,3€ x Longueur + 32,3€	4,3€ x Longueur + 40,2€
LOISIRS	-	7,9€ x Longueur + 29,0€	7,9€ x Longueur + 42,1€	7,9€ x Longueur + 55,1€	7,9€ x Longueur + 70,3€
LIBERTE	42,9€	9,1€ x Longueur + 90,9€	9,1€ x Longueur + 208,3€	9,1€ x Longueur + 396,7€	9,1€ x Longueur + 517,7€

Exprimé en € (arrondi à la première décimale supérieure)

Tarifs spéciaux

Mesures tarifaires spécifiques votées par le conseil d'administration de VNF au bénéfice d'activités présentant un caractère d'intérêt général (Fédérations sportives, label Bateau d'Intérêt Patrimonial...)

Délibération du CA du 03/10/2013 (BO n°52 du 03/10/2013)

Le calcul des tarifs est fonction du type de forfait et de la longueur du bateau ((valeur exprimée en euros X longueur du bateau) + montant forfaitaire).

Forfait	Mu à la force humaine	I - de 8 ml	II de 8 ml à - de 11 ml	III de 11 ml à - de 14 ml	IV 14 ml et plus
Liberté Tarif spécial	4,8 €	1,6€ x Longueur + 9,7€	1,6€ x Longueur + 21,3€	1,6€ x Longueur + 40,2€	1,6€ x Longueur + 52,2€

Exprimé en € (arrondi à la première décimale supérieure)